



BOURSE DE COLLEGE 2025-2026

publié le 29/09/2025

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de collège pour la rentrée 2025-2026 sont à effectuer du lundi 1er septembre au jeudi 16 octobre 2025 inclus (délai de rigueur, aucun dossier ne sera accepté passé après cette date).

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse nationale de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

Depuis 2 ans, il y a trois formes de demandes :

- ▶ L'étude automatique du droit à bourse qui vous donne la possibilité de renseigner votre état civil complet lors de l'inscription ou de la réinscription. Ces informations vont permettre de récupérer vos données fiscales. Les informations recueillies seront conservés afin de permettre l'étude automatique du droit à bourse à chaque rentrée scolaire, dès lors que votre enfant n'a pas changé d'établissement et que vous n'avez pas retiré votre consentement. Cette nouvelle procédure simplifie la démarche de demande de bourse.
- ▶ La demande de bourses en ligne par le portail Scolarité Services grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) à <http://enej.lavienne86.fr>
- ▶ ou une demande de bourses sous format papier à demander auprès du secrétariat (lorsque la demande en ligne ne peut se faire).

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- ▶ Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du ménage du demandeur. L'avis d'imposition est le document indispensable à la demande de bourses.
- ▶ Les enfants à charge : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement si besoin.